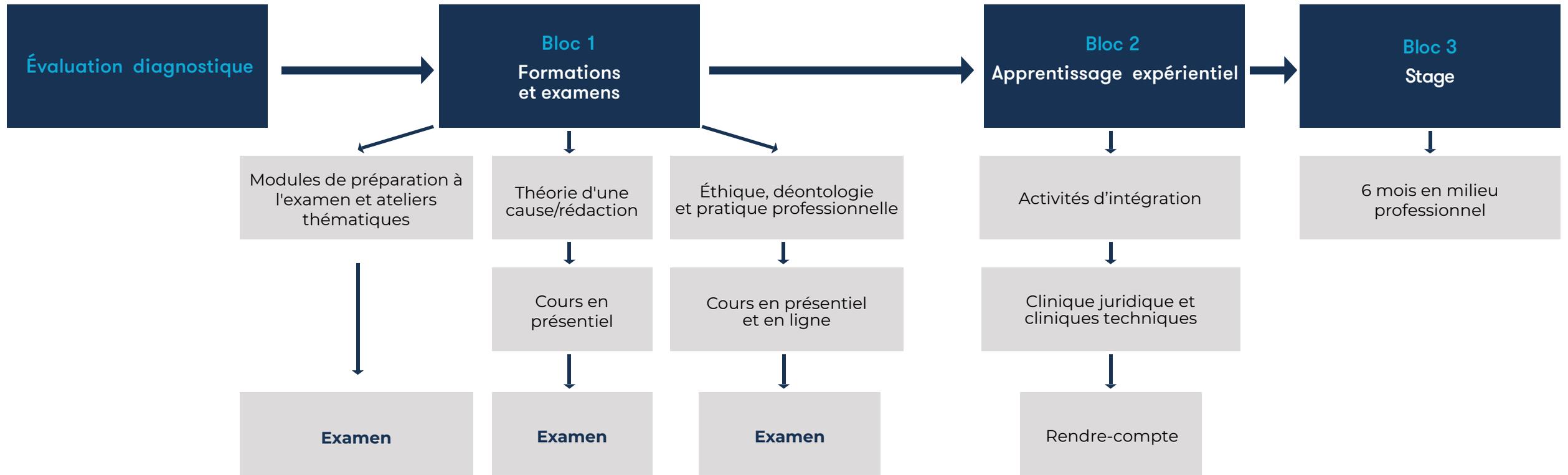


Le programme – en résumé



Évaluation diagnostique

Le but de cette évaluation est d'établir votre connaissance du droit et de cibler les apprentissages qui vous permettront d'optimiser ou de compléter vos acquis. Vous devez répondre à des questions dans chacun des domaines de droit qui seront évalués dans le cadre de l'examen de droit appliqué.

Un sommaire de vos résultats par domaine de droit est généré pour mettre en lumière vos forces et vos faiblesses dans les domaines de droit évalués et fournissent, à titre indicatif, les aspects à considérer lors de l'élaboration de votre plan d'apprentissage.

Bloc 1

Le bloc 1 prévoit la réussite de 3 examens :

1. *Droit appliqué;*
2. *Théorie de la cause et rédaction;*
3. *Éthique, déontologie et pratique professionnelle.*

Pour vous préparer à l'examen de droit appliqué, vous aurez accès à des modules de préparation et à des ateliers thématiques.

Les examens *Théorie de la cause et rédaction* et *Éthique, déontologie et pratique professionnelle* sont précédés de périodes d'enseignement.

Bloc 2

Après avoir obtenu la note minimale de 60 % à chacun des examens du bloc 1, vous passerez au bloc 2, celui de l'apprentissage expérientiel.

Pendant le bloc 2, vous serez appelé à faire de la consultation, de la rédaction, de la recherche, des études de cas, de l'observation et de la représentation.

L'évaluation se fera en continu par vos superviseurs, des avocats pratiquant dans les différents domaines de droit pour lesquels vous aurez à travailler des dossiers.

Bloc 3

Pour terminer votre formation professionnelle, vous devrez faire un stage de 6 mois en milieu de travail sous la supervision étroite d'un membre de l'Ordre ou d'un membre de la magistrature.

Vous pourrez ensuite vous faire assermenter et vous inscrire au Tableau de l'Ordre.